Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230929-5_2023delib088-DE
Reçu le 29/09/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

Publication sur le site internet le : 29 SEP. 2023
Transmission au contrôle de légalité le : 29 SEP. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-088
Conseil municipal du 25 septembre 2023

Le Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Sébastien PRODHOMME (arrivée à 19h35), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH , Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU

Excusée(s) : Katharina THOMAS

Pouvoir : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-088 FINANCES - ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS D'EKSAE – CLUB ACTU

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 14 septembre 2023,

CONSIDERANT le déploiement au sein des services de la mairie des logiciels métiers édités par la société Eksaé, pour la partie ressources humaines et comptabilité-finances,

CONSIDERANT la complexité des logiciels et la nécessité de partager les connaissances et demandes d'évolution de ces différents outils, à l'échelle des différents utilisateurs,

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230929-5_2023delib088-DE
Reçu le 29/09/2023

CONSIDERANT la création d'une association visant à étudier les besoins des collectivités locales, et établissement publics utilisateurs de ces solutions, et à collaborer avec la société pour assurer une exploitation optimale de la solution logicielle,

CONSIDERANT le montant de la cotisation fixé à 150 € pour l'année 2023,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 34
Votants : 34
Abstentions : 0
Exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

ADHERE à l'association des collectivités territoriales et des établissements publics utilisateurs d'Eksaé,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,

Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.